



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT N° 316-2 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 août 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 316-2** Ce règlement vise à modifier le règlement 316-1 relativement à l'abolition des frais de retard. Le projet de règlement permet d'encadrer ou modifier ce qui a trait au fonctionnement ;

**QUE** Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 17 août 2023.

**QUE** Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier